

**Procès verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 8 avril 2014**

=====

**Présents : MM. PESCE, ALBECQ, ANGLES, Mme ARNAUD, M. AURIOL, Mmes BALLESTER, BELMONTE, M. BOUCAUD, Mme BOUCHIEU, M. BULLICH, Mme BURONFOSSE, M. CAUQUIL, Mme DARSA, MM. DAURAT, DEJEAN, Mme DEVEZE, M. FABRE, Mmes FERRER, LABOURDETTE, MM. LIGNON, MALEZIEUX, Mme PUCHE, MM. SANCHEZ, SEGUY, Mmes SIGNOUREL, SOULET, VALENTIN.**  
**Secrétaire de séance : M. Jean-Louis AURIOL.**

Présence de Mme Christelle ESCLAPEZ, Directrice Générale des Services.

**A 18h30 : Monsieur le Maire ouvre la séance.**

Monsieur Patrick ANGLES rejoint la séance à 18h35.

Monsieur le Maire propose de commencer la séance du Conseil Municipal par l'approbation des procès-verbaux des séances du 11 et 28 mars 2014. Le procès-verbal du 11 mars 2014 est adopté à l'unanimité par les 13 membres du Conseil Municipal présents à cette séance. Le procès-verbal du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre documents ont été remis à chacun des élus :

- Chartre de l'élu local ;
- Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Le Budget Primitif 2014 de la Commune ;
- Organigramme du personnel de la Commune ;

Monsieur Thierry DAURAT rejoint la séance à 18h40.

**A - Informations relatives aux décisions prises par délégation :**

Conformément à la délégation de missions accordée par le Conseil Municipal au Maire concernant notamment la prise de toute décision relative à la préparation des marchés à passer selon la procédure adaptée conformément aux analyses et propositions du bureau d'adjudication ayant préalablement examiné les offres, une décision a été prise:

- L'approbation du marché pour la réalisation des tests d'infiltrométrie dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire « LA TREILLE » à Maraussan attribuée à l'entreprise SIRTEME pour un montant de 1 760,00 € HT ;

**B - Informations :**

- M. Gérard DEJEAN informe le Conseil Municipal que le club de rugby participera aux phases finales.
- Mme Sophie BALLESTER indique que le carnaval du dimanche 6 avril organisé par les parents d'élèves s'est très bien passé. Elle indique également l'accueil de 35 espagnols le lundi 7 avril dans le cadre de l'échange scolaire de la classe européenne du collège de Cazouls.
- Mme Marlène PUCHE informe le Conseil Municipal que la journée éco-citoyenne du samedi 5 avril 2014 s'est très bien déroulée et remercie l'ensemble des participants.
- Mme Martine SIGNOUREL informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu samedi 12 avril 2014 et que 264 personnes sont inscrites.
- M. Jean-Christophe BOUCAUD informe le Conseil Municipal que pour la fête du printemps qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014 des animations seront organisées dans tout le village.
- Mme Nathalie ARNAUD informe le Conseil Municipal que la course de Printemps aura lieu vendredi 11 avril, avec la participation des écoles maternelle et élémentaire.

## **C - Ordre du jour :**

### **I - Fixation du nombre des administrateurs du CCAS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal et ne peut excéder 16 membres (et il ne peut être inférieur à 8) et il doit être paritaire puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle et l'autre moitié par le Maire en application de règles précises.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des Administrateurs du CCAS à 16.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des Administrateurs du CCAS à 16.

### **II - Election des administrateurs du CCAS au sein du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il rappelle que le Maire est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Monsieur le Maire propose une liste de huit noms et M. Frédéric FABRE propose Mme Jennifer BELMONTE.

Ont été élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel :

Mmes SIGNOUREL Martine, BURONFOSSE Marie-Claude, BOUCHIEU Anne-Marie, SOULET Brigitte, DARSA Magali, MM. DEJEAN Gérard et BULLICH Daniel avec 22 voix et Mme BELMONTE Jennifer avec 5 voix.

### **III - Création et désignation des commissions municipales permanentes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Il rappelle que dans les Communes de plus de 1 000 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose la création de 8 commissions permanentes, chacune constituée de 8 membres du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En réponse à M. SEGUY, Monsieur le Maire précise que les finances seront évoquées au sein de la Commission Urbanisme et Affaires Générales.

Le Conseil Municipal décide avec 22 voix pour et 5 contre, la création de 8 commissions permanentes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que chaque commission sera composée de 8 membres.

Sont élus :

#### **1 - Commission Urbanisme et Affaires Générales :**

Cette commission Urbanisme et Affaires Générales sera chargée d'examiner les affaires relatives à l'occupation du sol, aux projets du centre du village, à l'opération façade et plus généralement sur tous les

projets d'aménagement et de logements. Elle aura également en charge l'examen des affaires ne relevant pas des autres commissions, ainsi que de l'organisation de la communication interne.

Sont élus : AURIOL Jean-Louis, SIGNOUREL Martine, LIGNON Claude, SOULET Brigitte, SANCHEZ Michel, ANGLÉS Patrick, ALBECQ Guy avec 22 voix et SEGUY Gérard avec 5 voix.

## **2 - Commission Environnement et Cadre de vie :**

Cette commission Environnement et cadre de vie sera chargée d'examiner toutes les affaires relatives à la préservation de l'Environnement de la commune et à la mise en valeur de son cadre de vie : la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchetterie, les aménagements d'espaces verts, le fleurissement, la salubrité du village, les chemins et ruisseaux. La réflexion sera globalisée dans le cadre de la démarche générale d'Agenda 21.

Sont élus : PUCHE Marlène, LIGNON Claude, FERRER Fabienne, CAUQUIL Jacques, ALBECQ Guy, DAURAT Thierry, VALENTIN Karine avec 22 voix et DEVEZE Marie-Laure avec 5 voix.

## **3 - Commission Travaux, Sécurité et Circulation :**

La commission Travaux, Sécurité et Circulation sera chargée d'examiner toutes les affaires relatives aux travaux de voirie, des réseaux secs et humides, des bâtiments, à la circulation, à la mise en accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public et à la sécurité publique.

Sont élus : BULLICH Daniel, SIGNOUREL Martine, BOUCHIEU Anne-Marie, LIGNON Claude, SOULET Brigitte, ANGLÉS Patrick, DEJEAN Gérard avec 22 voix et SEGUY Gérard avec 5 voix.

## **4 - Commission d'Action Sociale :**

La commission d'Action Sociale sera chargée d'examiner les affaires relatives aux actions conduites en direction des personnes âgées, de la petite enfance, et plus globalement des personnes de la commune rencontrant des difficultés sociales. Elle assurera le fonctionnement de la banque alimentaire et le suivi de la crèche et de la Maison de Retraite.

Les membres seront également impliqués dans la gestion du CCAS.

Les membres élus au CCAS sont retenus comme membres de cette commission : SIGNOUREL Martine, BURONFOSSE Marie-Claude, BOUCHIEU Anne-Marie, SOULET Brigitte, DARSA Magali, DEJEAN Gérard, BULLICH Daniel et BELMONTE Jennifer.

## **5 - Commission Sport et Coordination des associations :**

La commission Sport et Coordination des associations sera chargée des relations complètes avec les associations sportives, ainsi que de la gestion des calendriers d'utilisation des installations sportives et des réservations des différentes salles municipales. Elle examinera la préparation budgétaire annuelle de l'ensemble des associations.

Sont élus : DEJEAN Gérard, SANCHEZ Michel, FERRER Fabienne, ANGLÉS Patrick, BALLESTER Sophie, VALENTIN Karine, BULLICH Daniel avec 22 voix et FABRE Frédéric avec 5 voix.

#### **6 - Commission Economie, Tourisme et Viticulture :**

La commission Economie, Tourisme et Viticulture sera chargée d'examiner toutes les affaires relatives au commerce, à l'artisanat, au tourisme et à l'activité agricole sur la commune.

Sont élus : ARNAUD Nathalie, SANCHEZ Michel, CAUQUIL Jacques, PUCHE Marlène, DAURAT Thierry, BOUCAUD Jean-Christophe, DARSA Magali avec 22 voix et MALEZIEUX Jean-Paul avec 5 voix.

#### **7 - Commission Communication, Information, Patrimoine et Culture :**

La commission Communication, Information, Patrimoine et Culture sera chargée d'examiner les affaires relatives à la culture, au patrimoine, à la communication externe. Elle aura en charge la coordination des festivités.

Sont élus : BOUCAUD Jean-Christophe, BURONFOSSE Marie-Claude, BOUCHIEU Anne-Marie, CAUQUIL Jacques, LABOURDETTE Nathalie, BALLESTER Sophie, VALENTIN Karine avec 22 voix et FABRE Frédéric avec 5 voix.

#### **8 - Commission Jeunesse et Education :**

Sont élus : BALLESTER Sophie, BURONFOSSE Marie-Claude, FERRER Fabienne, LABOURDETTE Nathalie, DARSA Magali, DAURAT Thierry, VALENTIN Karine avec 22 voix et BELMONTE Jennifer avec 5 voix.

#### **IV - Composition de la commission d'appel d'offres :**

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché, a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux et donne son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés. Conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics, outre le Maire qui en est Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

##### **Membres titulaires :**

BULLICH Daniel, ALBECQ Guy, SOULET Brigitte, LIGNON Claude avec 22 voix et SEGUY Gérard avec 5 voix.

##### **Membres suppléants :**

DEJEAN Gérard, BOUCAUD Jean-Christophe, PUCHE Marlène, BALLESTER Sophie avec 22 voix et FABRE Frédéric avec 5 voix.

## **V - Composition de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation de service public :**

Cette commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce. Actuellement, cette procédure concerne exclusivement la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à l'article L.1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, pour les Communes de plus de 3.500 habitants, la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

### Membres titulaires :

BULLICH Daniel, ALBECQ Guy, SOULET Brigitte, LIGNON Claude avec 22 voix et FABRE Frédéric avec 5 voix.

### Membres suppléants :

DEJEAN Gérard, BOUCAUD Jean-Christophe, PUCHE Marlène, BALLESTER Sophie avec 22 voix et SEGUY Gérard avec 5 voix.

## **VI - SIVOM les Sablières – désignation des délégués :**

Ce Syndicat a pour objet la gestion et la promotion de centre de vacances et des loisirs éducatifs et l'organisation d'actions permettant le développement des activités sportives et culturelles. Son siège social est à Vendres.

La Commune de Maraussan a adhéré à cette structure depuis 1999 où elle est engagée aux côtés de Lespignan, Nissan, Valras et Vendres.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 3 délégués titulaires pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVOM des Sablières.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

### Délégués titulaires :

BALLESTER Sophie, VALENTIN Karine, AURIOL Jean-Louis avec 22 voix.

Mme BELMONTE Jennifer a obtenu 5 voix, par conséquent, elle n'est pas élue.

## **VII - Comité Syndical du SIVU de L'Orb – désignation des délégués :**

Ce Syndicat à vocation unique a été créé en juillet 1996 entre les Communes de Cazouls-les-Béziers, Lignan/Orb, Maraussan, Murviel-lès-Béziers et Thézan-les-Béziers en vue de réaliser des études concernant les écoulements des crues de l'Orb et de ses affluents et d'élaborer un schéma prospectif sur l'évolution des secteurs exploités par les carriers. Son siège est à la Mairie de Thézan-les-Béziers.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVU de la Vallée de l'Orb.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

### Délégués titulaires :

AURIOL Jean-Louis, SANCHEZ Michel avec 22 voix.

### Délégués suppléants :

CAUQUIL Jacques, FERRER Fabienne avec 22 voix.

MM. SEGUY Gérard et MALEZIEUX Jean-Paul ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

### **VIII - Syndicat Intercommunal du Lirou – désignation des délégués :**

Ce Syndicat a été créé en 1972 entre les 7 Communes traversées par le ruisseau du Lirou. Son objet est essentiellement l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux, le recalibrage et la restauration des berges. Son siège social est fixé à la Mairie de Puisserguier.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVU du Lirou.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

Délégués titulaires :

PUCHE Marlène, ARNAUD Nathalie, CAUQUIL Jacques avec 22 voix.

Délégués suppléants :

BOUCAUD Jean-Christophe, FERRER Fabienne, ANGLES Patrick avec 22 voix.

MM. MALEZIEUX Jean-Paul et SEGUY Gérard ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

### **IX - Syndicat du SIVOM d'Ensérune – désignation des délégués :**

Le SIVOM d'Ensérune, Syndicat de Communes à la carte dont le siège est à Capestang, est habilité à exercer des compétences à caractère optionnel. Il regroupe 13 Communes.

La Commune de Maraussan adhère à la compétence de l'adduction d'eau.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVOM d'Ensérune.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

Délégués titulaires :

PESCE Serge, DAURAT Thierry avec 22 voix.

Délégués suppléants :

PUCHE Marlène, ANGLES Patrick avec 22 voix.

MM. SEGUY Gérard et MALEZIEUX Jean-Paul ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

### **X - SIVU Gendarmerie de Murviel-lès-Béziers – désignation des délégués :**

Ce Syndicat créé le 5 juillet 2000 a pour unique objet la réalisation des études et des travaux relatifs à l'extension de la caserne de gendarmerie de Murviel-lès-Béziers. Son siège social est fixé à la Mairie de Murviel-lès-Béziers. Il regroupe 15 Communes.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 2 délégués titulaires et 1 suppléant pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVU de la gendarmerie de Murviel-lès-Béziers.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

Délégués titulaires :

BULLICH Daniel, SIGNOUREL Martine avec 22 voix.

Délégué suppléant :

DARSA Magali avec 22 voix.

M. FABRE Frédéric et Mme DEVEZE Marie-Laure ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

## **XI - Syndicat Intercommunal pour la gestion du Pont de Tabarka – désignation des délégués :**

Ce Syndicat a été créé pour assurer avec la Commune de Lignan la gestion administrative et financière du Pont de Tabarka.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical de ce SIVU de Tabarka.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

Délégués titulaires :

PESCE Serge, BOUCAUD Jean-Christophe, LIGNON Claude avec 22 voix.

Délégués suppléants :

CAUQUIL Jacques, SOULET Brigitte, FERRER Fabienne avec 22 voix.

MM. MALEZIEUX Jean-Paul et SEGUY Gérard ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

## **XII - Syndicat Mixte Hérault Energies – désignation des délégués :**

Le Syndicat Mixte Hérault Énergies accompagne, conseille et assiste les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, dans les domaines des réseaux d'électricité et de gaz, de la maîtrise de l'énergie et des télécommunications, pour apporter un service public local de qualité. Il regroupe 334 communes de l'Hérault.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale de ce Syndicat Mixte Départemental de Hérault Energies.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

Délégué titulaire :

PESCE Serge avec 22 voix.

Délégué suppléant :

ANGLES Patrick avec 22 voix.

MM. SEGUY Gérard et MALEZIEUX Jean-Paul ont obtenu 5 voix, par conséquent, ils ne sont pas élus.

## **XIII - Conseil d'Administration du Collège de Cazouls-les-Béziers – désignation des délégués :**

Ce Conseil d'Administration s'occupe de la gestion administrative et financière du Collège de Cazouls.

En application de l'article R.421-14 du code de l'éducation, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire en tant que représentant du regroupement des Communes Cazouls, Maureilhan et Maraussan.

Mme BALLESTER Sophie a été élue déléguée avec 22 voix.

Mme BELMONTE Jennifer a obtenu 5 voix, par conséquent, elle n'est pas élue.

## **XIV - RLI les Sablières – désignation des délégués :**

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 19 membres. Deux élus par Commune sont membres de droit du Conseil d'Administration du RLI Les Sablières, à savoir, un élu désigné par la Communauté des Communes la Domitienne et un désigné par le Conseil Municipal.

Mme SIGNOUREL Martine a été élue déléguée avec 22 voix.

M. FABRE Frédéric a obtenu 5 voix, par conséquent, il n'est pas élu.

## **XV - Syndicat d'Initiative – désignations des membres :**

Le Syndicat d'Initiative a été créé, en 2009, pour favoriser le développement de l'activité touristique de Maraussan. Au service des Maraussannais, tout au long de l'année, le Syndicat d'Initiative s'attache à participer et à promouvoir les animations du village, aux côtés des autres associations. Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection 3 membres pour représenter la Commune au sein de ce Syndicat.

Membres : SANCHEZ Michel, VALENTIN karine, ARNAUD Nathalie avec 22 voix.

Mme DEVEZE Marie-Laure a obtenu 5 voix, par conséquent, elle n'est pas élue.

## **XVI - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense :**

Le Préfet de l'Hérault demande de désigner un conseiller municipal pour être un interlocuteur privilégié pour la défense. Il est destinataire d'une information régulière en vue de développer des actions de sensibilisation aux questions de défense et de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne.

M. BULLICH Daniel a été désigné par le Conseil Municipal avec 21 voix et 1 abstention et M. FABRE Frédéric a obtenu 5 voix, par conséquent, il n'est pas élu.

## **XVII – Désignation d'un correspondant tempête :**

Le gestionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité demande de désigner un « correspondant tempête ». Celui-ci doit être une personne de terrain avec une bonne connaissance de sa commune et de ses réseaux électriques. Au retour de la formation qui lui sera donnée, il doit informer le Conseil Municipal du dispositif mis en place. Juste après un évènement de catastrophe, il fera le lien entre la Mairie et ERDF. Avec le Maire, il sera le seul autorisé à joindre directement la cellule de crise ERDF, ainsi que la cellule de crise en Préfecture, notamment pour solliciter un arbitrage sur les priorités de réalimentation. Il participera en outre à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur sa Commune, en s'appuyant sur les fiches diagnostics ainsi que sur la formation reçue d'ERDF.

M. ANGLES Patrick a été désigné par le Conseil Municipal avec 21 voix et 1 abstention et M. MALEZIEUX Jean-Paul a obtenu 5 voix, par conséquent, il n'est pas élu.

## **XVIII - Fixation des taux d'indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués :**

Monsieur Serge PESCE propose au Conseil Municipal d'attribuer au Maire, aux 8 Adjointes au Maire et aux différents Conseillers Délégués des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur. Il propose de fixer en conséquence, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Maire : 37,13% de l'indice 1015, la valeur maximale étant de 55%.

Du 1er au 8ème Adjointes : 14,85% de l'indice brut 1015, la valeur maximale étant de 22%.

Conseiller Délégué : 14,85% de l'indice brut 1015, compte tenu de sa fonction et sa responsabilité liées à la spécificité des missions déléguées, la valeur maximale étant de 22%.

Les Conseillers Municipaux Délégués : 5% de l'indice brut 1015, la valeur maximale étant de 6%.

Le Conseil Municipal approuve avec 22 voix pour et 5 contre les indemnités désignées ci-dessus.



### **XIX - Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**

Le Conseil Municipal décide avec 22 voix pour et 5 contre de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat et ce conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, des délégations nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal.

### **XX - Modification du tableau des effectifs :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement effectif d'un responsable de service de police municipale dont le principe avait été voté lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste de brigadier chef principal à temps complet.

### **XXI - Modification du régime indemnitaire du personnel communal :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du régime indemnitaire, afin de mettre à jour les primes et indemnités perçues par les agents et d'intégrer les agents récemment stagiaires (filiale sociale) ainsi que les nouveaux recrutements (chef de police) parmi les bénéficiaires.

C'est en application de ce nouveau régime général élargi que les décisions seront établies individuellement, en fonction de critères prenant notamment en considération les responsabilités confiées et la manière de les exercer.

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et de leur participation et lève la séance à 20h50.